

ABONNEMENT

SAUMUR	
En an.	18 fr.
Six mois.	9
Trois mois.	5
POSTE	
En an.	20 fr.
Six mois.	10
Trois mois.	5

en s'abonne
A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

REVENUS SONT FAITES

On droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et le droit de modifier ou résilier
les annonces

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 5 MAI

FLOTS D'ÉLOQUENCE

Le *Courrier de Saumur* est vraiment d'une
proximité à laquelle il ne nous a guère habitués,
surtout en ce qui concerne les questions muni-
cipales. Il est de fait que, sur ces points,
nous et d'autres avons beau l'interroger, il est
impossible de le faire sortir d'un silence pru-
dent et peut-être justifié.

Nous pensions aussi qu'il nous aurait an-
noncé en quelques mots la conversion de M.
Lockroy, qui, Israëlite il y a trois semaines,
ne l'est plus aujourd'hui. Ne serait-ce point
plutôt le *Courrier* qui aurait lui-même con-
verti l'introduit de M. Allain-Targé ?

Nous n'avons pas la prétention de convertir
le *Courrier* à notre manière de voir, mais
nous ne voulons pas non plus laisser travestir
tout ce qui a été dit au sujet du malheureux
krack.

Nous demandons en quelle circonstance M.
Drumont a pu faire l'apologie de M. Allain-
Targé ? Quant à l'impartialité de Gambetta, elle
a pu se montrer au commencement de 1881,
lorsqu'il fit preuve de bonne volonté à l'égard
de M. Bontoux ; mais elle ne se manifesta
guère au commencement de l'année 1882, lors-
que, sous son ministère, il laissa étrangler la
société dont M. Bontoux était l'un des direc-
teurs.

M. Drumont nous semble suffisamment ex-
plicité par cette phrase : *que le gouvernement
facilita de tout son pouvoir.*

Qui donc était au pouvoir, quand l'effondre-
ment de l'UNION GÉNÉRALE fut décidé et exécuté,
si ce n'est le Grand Ministère de M. Gambetta ?

Ce dernier avait sans doute changé de ma-
nière de voir à l'égard de cette société, dont la
prépondérance devenait inquiétante pour la
brute banque juive. Et enfin le pouvoir n'en-
traîne-t-il pas la responsabilité ?

Quant au rôle joué en cette circonstance
par M. Allain-Targé, nous ne pouvons l'incri-
miner, pour cette raison majeure qu'il n'existe
pas. Son intervention tardive fut rendue com-
plètement nulle par la chute du Cabinet, qui
suivit de très près les événements dont nous
parlons, chute qui eut d'ailleurs des causes
toutes différentes. J. D.

A LA CHAMBRE

Séance du 4 mai. — La Chambre vote un
projet de loi permettant d'autoriser les com-
munes à supprimer les octrois et à les rempla-
cer par des taxes directes.

Un amendement de M. J. J. J., tendant à la
suppression obligatoire des droits d'octroi sur
les produits alimentaires, dans un délai de
cinq ans, est repoussé, et la suppression reste
facultative.

Un projet de loi si important a été voté un
peu rapidement ; mais à l'heure qu'il est la
Chambre s'occupe surtout à faire des manifes-
tations électorales. Il est peu probable qu'il
soit définitif.

M. Castelin dit qu'il y a un danger national
à laisser les ouvriers étrangers entrersans con-

trôle sur notre territoire, pénétrer dans nos
chantiers et prendre part aux travaux des
forts.

Tous les pays perçoivent un droit vis-à-vis
des étrangers.

M. Turrel dit que depuis 30 ans le nombre
des étrangers en France a triplé et que la pro-
gression est inquiétante.

La commission propose des mesures de po-
lice et non une taxe de séjour.

M. Gauthier (le Clagny) demande que ceux
qui emploient des ouvriers étrangers soient
frappés d'une taxe.

M. le rapporteur demande à la Chambre
de renvoyer la discussion à la prochaine
séance.

La Chambre fixe à lundi le scrutin pour la
nomination d'un vice-président, en remplace-
ment de M. Peytral, nommé ministre des fi-
nances.

AU SÉNAT

Séance du 4 mai. — M. Desprez pose
une question à M. le ministre des travaux pu-
blics sur les motifs qui empêchent la discus-
sion immédiate de la délibération sur le projet
de loi relatif à la Caisse des retraites des ou-
vriers mineurs.

M. Viette répond qu'il est à la disposition du
Sénat.

M. Cuvinot fait observer que la Commis-
sion a à examiner un contre-projet de M.
Lacombe.

L'ordre du jour appelle la suite de la pre-
mière délibération sur la proposition de loi
relative aux modifications à introduire dans
l'organisation coloniale, puis la deuxième dé-
libération sur le projet de loi sur l'assistance
médicale gratuite.

L'ajournement est prononcé.

Alors on appelle la deuxième délibération
sur le projet de loi portant modification des
dispositions du Code civil relatives à certains
actes de l'état-civil et aux testaments faits
soit aux armées, soit au cours d'un voyage
maritime.

On adopte l'ensemble de la loi.
La prochaine séance est fixée à lundi.

INFORMATIONS

CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont réunis hier.
La séance a été consacrée à l'examen du
budget de 1894. On s'efforcera d'établir ce
budget sur les mêmes bases que celui de
l'exercice courant, de façon à en permettre le
vote le plus tôt possible. Les ministres de la
guerre et de la marine sont invités à rechercher
les économies possibles dans leurs départe-
ments respectifs.

La réforme de l'impôt des boissons sera in-
corporée dans le projet de budget pour 1894.
Ce projet comportera en outre la modification
de l'impôt des portes et fenêtres.

LA SÉPARATION DES CHAMBRES

On parle beaucoup de la date du 15 juin
pour la séparation des Chambres.

Le budget de 1894 se présentant avec un
déficit de plusieurs millions, il faudra voter

des impôts nouveaux, et nos honorables sont
peu désireux de retourner devant leurs élec-
teurs, après une aussi belle besogne.

LA SITUATION EXTÉRIEURE

On parle d'une interpellation de M. de Mahy
sur notre situation à Madagascar et en Egypte.

M. LOCKROY CANDIDAT

M. Lockroy sera le candidat de la Gauche à
la vice-présidence de la Chambre en remplace-
ment de M. Peytral, nommé ministre des fi-
nances.

COMMISSIONS

La commission relative à la liquidation de
la Compagnie de Panama, a nommé prési-
dent M. Margaine, et secrétaire M. Régis-
mance.

La Commission de l'armée s'est occupée
d'une proposition de M. Cornil qui demande
que les étudiants en médecine soient autorisés
à faire leur service militaire après leurs étu-
des.

L'AUTONOMIE DE PARIS

Plusieurs députés de Paris ont conféré avec
MM. Sautou, Champourry et Blanchette, con-
seillers municipaux de Paris, qui ont exprimé
le vœu de voir Paris placé sous le droit com-
mun en attendant l'établissement de l'entière
autonomie communale.

A l'heure actuelle, le Conseil municipal n'a
aucun droit réel. Le préfet de la Seine peut
entraver son action en n'approuvant pas ses
votes. Pour la police, le Conseil se bornera à
réclamer une police municipale.

M. CONSTANS

Le comité de direction de l'*Estafette* qui
était présidé par M. Jules Ferry est reconsti-
tué.

C'est M. Constans qui a été appelé à la pré-
sidence du nouveau comité.

UNE PROPOSITION

Un groupe de députés va déposer une pro-
position tendant à ce qu'il soit interdit aux
membres du parlement de prendre part à des
manifestations politiques ailleurs que dans
leur circonscription électorale.

VOYAGES MINISTÉRIELS

On sait que MM. Dupuy, Poincaré, Delcassé
et l'amiral Riennier doivent se rendre le 21
mai aux fêtes de gymnastique qui auront lieu
à Toulouse. Ensuite MM. Poincaré et Guérin
assisteront à l'inauguration du port de Tunis.
Enfin, les ministres de l'intérieur et de l'in-
struction publique se rendront le 9 juillet à l'in-
auguration du lycée de jeunes filles et du
théâtre du Puy. M. Dupuy sera accompagné
par MM. Saincère, Arland et Rocher, de son
cabinet.

L'AFFAIRE DE LESSEPS

Par suite de l'indisposition du conseiller
rapporteur à la Cour de cassation, le pourvoi
de M. de Lesseps et consorts contre l'arrêt de
la Cour d'appel est encore renvoyé.

LA MUNICIPALITÉ MARSEILLAISE

C'est le 4 courant que le général Dodds
doit débarquer à Marseille.

La municipalité radicale de cette ville, après
une séance des plus orageuses, par 14 voix
contre 11, a refusé le crédit demandé pour la
réception du général.

La population est très montée contre le con-
seil municipal.

LES EMPLOYÉS DES POSTES ET DES TÉLÉ- GRAPHES

Les agents des postes et télégraphes, réin-
tégrés à leur sortie du régiment avec le grade
qu'ils possédaient au moment de leur départ,
avaient cru, dès 1888, devoir adresser à M. le
Directeur général une pétition à l'effet de pro-
tester contre une infériorité résultant unique-
ment d'un devoir rempli envers le pays.

L'administration n'ayant pas tenu compte
de leurs justes réclamations, ils se proposent
de saisir, à bref délai, le Parlement de cette
question.

M. WADDINGTON

M. Waddington s'est rendu hier au Château
de Windsor, accompagné de lord Rosebery,
pour présenter à la Reine ses lettres de rap-
pel.

PASSAGERS MILITAIRES A BORD DES PAQUEBOTS

Les officiers de tous grades des armées an-
glaise, allemande, hollandaise et espagnole,
passagers à bord des paquebots, sont admis en
première classe, tandis que les officiers subal-
ternes français n'ont droit qu'à la seconde
classe.

Un capitaine français peut donc se trouver
à la même table qu'un sous-officier allemand.

De là des froissements inévitables et une si-
tuation humiliante pour nos officiers.

Les ministres de la guerre et de la marine se
préoccuperaient de mettre un terme à cet état
de choses.

AU REICHSTAG

On mande de Berlin que les chances d'ad-
option du projet de loi militaire sont consi-
dérées comme à peu près nulles. Le groupe
progressiste du Reichstag trouve trop étendus
les concessions de M. Huene que le chancelier
de Caprivi, de son côté, ne trouve pas suffi-
santes.

Le gouvernement vient d'informer le Senio-
ren-Convent qu'au cas où la loi militaire serait
rejetée, la dissolution serait immédiatement
prononcée.

LES INSURGÉS DE CUBA

Une dépêche officielle de la Havane annonce
que les insurgés ont décidé de faire leur sou-
mission.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 4 mai 1893.

Au début le marché s'est montré hésitant.
Mais l'élévation de l'escompte à la Banque
d'Angleterre et la hausse des consolidés ont
décidé de la reprise. Le 3 0 0 s'est relevé à
97.17. Le 4 1/2 terme à 107.27.

L'Italien est en faveur à 92.90. Sur notre
place on apprécie avec trop de justesse les
embarras financiers de l'Italie pour se laisser
entraîner vers sa rente.

L'Extérieure reprend un peu à 65 7/8 sur
la nouvelle de la fin de l'insurrection de Cuba,
mais le marché semble mettre en doute cette
nouvelle.

Le Portugais est lourd à 23.25 sur le refus
des comités des créanciers de se rendre à Lis-
bonne.

La Banque de France cote 3.895. Le Crédit
Foncier a eu de nombreux achats et reprend
à 965.

Le Comptoir National d'Escompte est en
hausse à 504. La clientèle de déposants aug-
mente régulièrement. Sur le Crédit Lyonnais

la tendance s'améliore également à 763. La Société Générale conserve le cours de 470.50.

L'action des Immeubles de France est couramment traitée à 496.

L'obligation du Chemin de fer National de l'Equateur a des demandes à 406 fr.

Londres et Bruxelles envoient les meilleures nouvelles sur la marche de l'émission des obligations des Chemins de fer de Valence et du Nord-Est de l'Espagne. On conçoit l'empressement du public à souscrire un titre appelé à beaucoup monter, car si on le compare aux titres similaires du Ciudad-Réal à Badajoz, cotés 525 et 530, on voit que les obligations Valence Nord-Est de l'Espagne ont devant elles une marge de hausse de près de 100 fr.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 425 fr.

Ch. HEYMAN et Co.
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 5 MAI

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 22°
Ce matin, à 8 h.		+ 15°
Midi,	759 ^{m/m}	+ 23°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	1 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 9°

Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur

Procès-Verbal de la séance du 22 avril 1893

Le samedi 22 avril 1893, la Chambre Consultative des Arts et Manufactures s'est réunie à 8 h. 1/2 du soir, salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents : MM. Achille Girard, président ; Sabatier, vice-président ; Forge, Frenzer, Hutrel, Mignon, Goblet ; Bourguignon, secrétaire.

MM. Chapin et Vinsonneau s'étaient excusés de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Achille Girard préside la séance, et prie le Secrétaire de donner lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le procès-verbal est adopté sans observations.

Autorisation de M. le Maire de disposer d'un cabinet pour y installer les archives de la Chambre Consultative.

M. le Président fait connaître à la Chambre que, sur sa demande, M. le Maire a consenti à mettre entièrement à sa disposition le cabinet qui fait suite à la salle de ses délibérations, afin de pouvoir y installer complètement et pour son service unique les archives de la Chambre Consultative.

Les publications multiples qui lui sont adressées y seront rangées avec soin, ce qui

permettra aux commerçants de pouvoir les consulter s'ils le jugent à propos.

Concernant la communication d'un extrait du procès-verbal de la séance du 7 novembre 1892 de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Bédarieux.

Il est donné lecture à la Chambre d'un extrait du procès-verbal de la séance du 7 novembre 1892 de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Bédarieux relatif à la vérification des taxes de chemin de fer.

La Chambre adopte à l'unanimité les conclusions de ce procès-verbal dont la rédaction suit :

« Tenant ce fait que les Compagnies de chemins de fer vérifient la taxation des lettres de voitures :

» Attendu, en ce qui concerne l'application d'un tarif trop faible, que lesdites Compagnies renvoient aux gares les lettres de voiture insuffisamment taxées, pour les faire rectifier en exigeant le paiement de la différence entre la taxe perçue et celle à appliquer ;

» Que les comptables chargés de l'application des taxes sont, quand ils ont appliqué une taxe trop faible, blâmés et même punis d'une amende égale à la différence du moins perçu ;

» Que la crainte d'encourir pareille amende détermine lesdits comptables à calculer les tarifs les plus élevés, sans égard aux réclamations des intéressés ;

» Attendu, en ce qui concerne l'application d'un tarif trop élevé,

» Que dans ce cas de « trop perçu » les Compagnies ne remboursent que sur réclamation directement formulée ;

» Que les intéressés, dans leur impossibilité manifeste de discerner le tarif véritablement applicable, sont obligés de recourir, pour la vérification des lettres de voiture, à des agences qui retiennent, à titre d'honoraires, 50 0/0 sur le remboursement des taxes ;

» Considérant que, à la suite des vérifications par elles faites, les Compagnies sont promptement en mesure de déterminer le trop ou le moins perçu dans l'application des taxes ;

» Que s'il est juste de leur reconnaître le droit de recouvrer la somme perçue en moins, par l'application d'une taxe trop faible, il est non moins juste de leur imposer le devoir de rembourser aux ayants-droit les sommes qu'elles savent, après leur vérification, avoir perçu en trop par l'application d'une taxe trop forte ;

» Qu'il convient de sanctionner contre les Compagnies, en équivalence des amendes infligées aux comptables, l'obligation pour elles de rembourser le trop perçu ;

» Emet le vœu que les Compagnies de chemins de fer fassent remettre aux ayants-droit le montant des surtaxes de lettres de voiture, par la même voie employée pour faire rentrer les perceptions insuffisantes. »

Elle a en outre décidé qu'un exemplaire de cette délibération serait adressée à MM. les

Ministres, MM. les Députés, MM. les Sénateurs, aux Chambres de Commerce et aux Chambres Consultatives.

Communication d'une lettre de M. Metzger, directeur des chemins de fer au Ministère des Travaux publics.

La Chambre prend connaissance d'une lettre de M. Metzger, directeur des chemins de fer au Ministère des Travaux publics, faisant connaître que le *Journal officiel* publiera désormais, tous les lundis, les propositions de tarifs présentées par les Compagnies de chemin de fer, ainsi que les homologations de ces propositions.

Des abonnements spéciaux pourront être pris pour la partie du journal contenant les dites propositions et homologations.

Communication d'une lettre que MM. Chaussepied, négociants à Saumur, ont adressée à M. l'inspecteur de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat.

M. le Président donne connaissance de la copie d'une lettre que MM. Chaussepied, négociants à Saumur, ont adressée à M. l'inspecteur de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, concernant l'itinéraire légal entre Béziers et Saumur ; d'après cette lettre, il résulte pour la Chambre que la loi des conventions de 1883 a créé aux chemins de fer de l'Etat une situation qui dans bien des cas est préjudiciable au commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Achille Girard, président, lève la séance.

Le Secrétaire, BOURGUIGNON.

Exercices militaires à Saumur

M. le général commandant l'Ecole de cavalerie a informé les autorités que de fortes détonations se produiront dans le courant de mai, au polygone de manœuvres, entre le chemin Charnier et la levée d'enceinte.

Il sera fait en outre plusieurs alertes.

Nos compatriotes au Salon

Parmi ceux de nos compatriotes dont nous citons l'autre jour l'admission au Salon, nous devons ajouter deux noms : M^{lle} Gabrielle Poynot, de Montreuil-Bellay, qui expose de fort jolies gravures à l'eau-forte, et M. Charles Leroux-Cesbron, de Saumur, avec deux pastels : *Au bord de la Loire en hiver*, et *Un coin de Saint-Florent*, près Saumur.

La sécheresse

La sécheresse continue, de jour en jour plus pénible et plus nuisible. Voici soixante-trois jours qu'elle dure !

Il n'est pas tombé de pluie depuis le 3 mars ; car on peut ne pas tenir compte des quelques pluies d'orage qui sont venues abattre la poussière.

On ne connaît pas, dans les annales météorologiques, une période de printemps comparable à celle que nous avons.

La sécheresse en Italie

L'Italie souffre, elle aussi, de la sécheresse

dont la France se plaint. Un de nos amis reçoit, à ce sujet, une lettre qui lui vient de Vanzonne d'Ossola (province de Novare). et qu'il veut bien nous communiquer :

« 30 avril 1893. — Nous sommes désolés par la grande sécheresse qui persiste ici depuis plus de quatre grands mois ; nous n'avons pas de foin, et si nous n'avons pas d'ici peu de la pluie, nous ne pourrions pas envoyer nos bestiaux à la montagne. Toutes les sources sont tarées, aussi bien sur les hauteurs que dans certains villages ; les habitants sont forcés d'aller chercher de l'eau à une distance de deux lieues.

» Nos plaines sont dans le même état, nous n'avons de beau que nos blés ; la vigne est très belle, les fruits sont magnifiques, mais le maïs ne sort pas de terre, et le riz non plus... Les vaches se vendent 70 à 80 fr., le reste est à l'avenant. »

Dégradation à un monument public

Des malfaiteurs resté inconnus ont dégradé le parapet d'un petit pont situé entre Allonnes et Brain-sur-Allonnes, mitoyen à ces deux communes.

Une pierre formant l'angle du pont a été descellée et jetée dans le ruisseau.

Votes de fait à Martigné

Une femme David est venue se plaindre qu'un sieur Beaumont, son voisin, cultivateur à Martigné-Briant, lui avait porté des coups de pieds et de poings et un coup de manche à balai sur le poignet droit, dont elle a fait constater la trace, parce qu'elle avait semés des verres cassés devant sa porte pour empêcher les vaches du sieur Beaumont de passer auprès.

Le sieur Beaumont prétend au contraire avoir reçu un coup de balai au visage, au moment où il enlevait les verres cassés d'un passage qui est commun et que le jeune David y avait mis pour estropier ses vaches. Il n'aurait fait que repousser les attaques de cette furie.

La femme David passe pour querelleuse ; Beaumont jouit au contraire d'une excellente renommée.

Association artistique d'Angers

La dernière assemblée générale de l'Association Artistique d'Angers a eu lieu le mardi 23 avril dernier.

Les actionnaires ont nommé définitivement la commission administrative, qui se compose de MM. Bahaud, Baumont, Blarj, Chesneau, Cointreau, Lepicier, Leroy, Mix-Richard, de Romain, Rondeau, Toutain et Vielle.

La commission a immédiatement constitué son bureau. Les anciens membres conservent les postes qu'ils occupaient, sauf le président dont la nomination a été ajournée.

M. de Romain, vice-président, demeure, en attendant, chargé de la direction de la Société.

Des félicitations ont été adressées à M. Gi-

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

C'est la tête haute qu'il rentre au logis et qu'il fait demander à M. le vicomte un moment d'entretien pour lui rendre compte du résultat de ses travaux.

— Eh bien ! maître maladroit, où en sommes-nous ? demanda Charles Duprez inquiet, dès qu'il aperçut son acolyte.

Un gros rire bien laid, mais bien significatif, fut la seule réponse qui lui fut faite, c'était assez pour qu'il comprit que tout avait dû se passer dans les règles.

Le drôle fixa les yeux grands ouverts sur son complice qui se contenta de faire, de la tête, un signe affirmatif, pendant qu'il dirigeait ses deux mains tendues vers le secrétaire pour réclamer la récompense promise.

Duprez se leva, gagna le meuble, puis se ravisa tout à coup :

— Et la preuve ? dit-il d'un ton froid.

— La preuve ? mais, puisque je vous affirme que...

— Pas de preuves, pas d'argent !

— Mais quelle preuve faut-il donc vous donner, quand je vous affirme que...

— Celle que tu voudras, il m'en faut une.

— Vous ne voulez pourtant pas que j'exige un certificat de la police ?

— Fais comme tu voudras, les vingt mille francs sont là, tu le sais bien, avec la lettre que tu as extorquée au comte de Cresne... une preuve et je te remets le tout, mais je te le répète, je veux une preuve.

Wagner était exaspéré : quelle preuve fournir ? Enfin, demain les journaux parleraient, et il faudrait alors que le vicomte se rendit à l'évidence.

Ce fut sur cette réflexion qu'il le quitta et se rendit à son bureau où, comme d'habitude, il alluma un modeste cigare de cinq centimes.

CHAPITRE XV

DU GRAND SUCCÈS OBTENU PAR M. LE VICOMTE A LA REPRÉSENTATION DE « LA SÉMIRAMIDE » AU THÉÂTRE NATIONAL DES ITALIENS.

Cependant, cette fois encore, les événements ne semblaient pas avoir donné satisfaction aux espérances de maître Wagner. Deux mariniers qui avaient eu le même pressentiment que lui s'étaient hâtés de détacher les bateaux et de les changer de place.

Bien leur en avait pris.

La foule, assemblée sur les deux berges pour assister aux péripéties de la recherche, poussa tout à coup un long cri contenu par la crainte et par l'admiration.

C'est que le corps d'une jeune fille venait d'émerger des profondeurs du canal. Les mains croisées sur la poitrine, la face tournée vers le ciel, les cheveux déroulés en longues ondes humides, Solange apparaissait comme le réalisation d'une de ces saintes visions des premières martyres catholiques noyées par la main des bourreaux.

— Qu'elle est jeune ! Qu'elle est belle ! disait-on de toute part. Pour quel motif a-t-elle voulu se donner la mort ?

Le corps fut promptement arraché à l'eau et placé dans la cabine d'un bateau-lavoir.

C'était à qui le recevrait. Les femmes s'en emparèrent et bientôt la noyée fut étendue sur un lit improvisé.

— La mère Jeanne ! Ohé ! La mère Jeanne ! appelèrent plusieurs voix.

— Bravo ! Voici la mère Jeanne, répondirent aussitôt quelques autres.

Et la mère Jeanne accourut de toute la vitesse de ses vieilles jambes.

C'était une bonne grosse femme à figure colorée et conoposée, vive, franche, alerte et se posant crânement, sans forfanterie comme sans timidité, en dame du battoir, les deux poings sur les hanches. Dans le quartier, on lui donnait quatre-vingt-dix ans, et ceux qui se prétendaient les mieux informés lui en attribuaient cent ; c'était peut-être beaucoup, mais on ne prête qu'aux riches.

La mère Jeanne avait acquis une grande expérience des accidents de rivière, et il y avait près de quarante années que, dans le quartier, pas une asphyxie par immersion n'avait été traitée par d'autres que par elle. Elle avait vu les médecins à l'œuvre et c'eût été elle, à l'heure qu'il est, qui leur en eût remontré.

— Il faut lui mettre la tête en bas, disaient les uns, afin de lui faire rendre l'eau qu'elle a avalée.

— Gardez-vous en bien, conseillaient les autres, vous n'arriveriez qu'à l'étouffer. Fricotez-lui les tempes avec de l'eau-de-vie ou du vinaigre.

Dès que la bonne vieille fut arrivée près de Solange :

— Ça, dit-elle, vous me gênez, mes enfants ;

raud, directeur du Théâtre, qui, en s'imposant le sacrifice d'engager les artistes de l'ancien orchestre, a bien mérité de tous les amis de la musique à Angers, et, en particulier, de l'Association Artistique, à laquelle il permet de ne pas désespérer de l'avenir.

Il n'a rien été décidé relativement à la reprise des concerts, cette question ayant été renvoyée à la commission et ne devant être résolue qu'au mois d'octobre prochain.

La suppression des octrois

La lettre suivante a été adressée à toutes les communes possédant des octrois :

« Lyon, le 25 avril 1893.

» Monsieur le Maire,
» Messieurs les Conseillers Municipaux,
» Nous avons l'honneur de vous informer qu'une Commission centrale, formée de délégués des Syndicats, Sociétés coopératives, Comités politiques et Groupes d'économie sociale, a été constituée à Lyon, dans le but de poursuivre la suppression des Octrois.

» Cette Commission a déjà recueilli un grand nombre d'adhésions dans la France entière.

» Pour atteindre le résultat qu'elle se propose et obtenir des pouvoirs publics la prompt solution de cette réforme, elle a décidé de convoquer un Congrès de toutes les villes intéressées.

» Ce Congrès devra examiner les moyens les plus pratiques pour remplacer ces taxes injustes et vexatoires par un impôt plus équitable et mieux proportionné avec les facultés respectives de chaque contribuable.

» Nous avons pensé que votre municipalité ne saurait se désintéresser de cette question à l'étude depuis un si grand nombre d'années et qu'elle voudra bien prendre part aux travaux du Congrès en s'y faisant représenter par un ou plusieurs délégués.

» Une communication ultérieure vous fera connaître la date qui devra servir de base aux discussions.

» Dans l'attente de votre prochaine adhésion, veuillez agréer, Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations empressées.

La Commission du Congrès :

» BOUCCON, conseiller prud'homme; CHARPENTIER, avocat; COMBIER, chef d'atelier; DARNON, tisseur; LARGE, négociant; LEBRUN, avocat; LONG, ingénieur civil; NONY, comptable; RENARD, passementier.

L'incendie du quai des Carmes à Angers

Mercrredi, toute la journée, on a continué à lever les décombres.

Le lieutenant de pompiers Robineau sera bientôt complètement remis. On a aussi de bonnes nouvelles des pontonniers qui ont ressenti un commencement d'asphyxie. L'état des autres blessés n'inspire aucune inquiétude.

«cartez-vous un peu et laissez-moi faire.

On lui obéit par habitude, mais on ne s'éloigna pas beaucoup; c'était assez.

En général on aime à se trouver mêlé à de semblables histoires. D'abord, on est mieux informé que les autres, c'est déjà un avantage. Ensuite, pour si peu qu'on ait fait, on est personnellement qu'on a contribué au sauvetage. Dans quinze jours, on en est certain, et, une année ne s'est pas écoulée, qu'on dit à ses voisins :

— Je plongeais à plusieurs reprises, quand... Et il en rejailit toujours un grand honneur sur la famille.

L'atroupement dissipé, la mère Jeanne enleva à Solange ses vêtements mouillés, la frictionna avec des linges chauds, l'entoura de flanelles, puis, au grand ébahissement d'une commère qui lui prêtait assistance, la vieille se pencha sur le corps inanimé, appliqua ses lèvres sur celles de la jeune fille, plaça sa main sur la poitrine, puis, alternativement, soufflant dans la bouche et opérant des pressions, établit une respiration factice.

Après quelques minutes de cet intelligent traitement, hélas ! trop peu connu, Solange fit un léger mouvement, ouvrit les yeux, voulut parler. La vie était revenue. (A suivre.)

Le sergent de pompiers Bournée a été blessé au cou par un tison enflammé.

M. le Maire a visité le théâtre de l'incendie et a chargé la police de dresser une liste des ménages ouvriers atteints.

Des secours d'urgence vont être distribués aux plus indigents.

L'administration demandera au Conseil un crédit en faveur de ces malheureux, dont plusieurs ne sont pas assurés.

M. Moïsson et M. André sont disposés à occuper le plus tôt possible leurs ouvriers. A cet effet, M. Lemoine a proposé son atelier de menuiserie du quai Monge. La seule chose qui s'oppose à la reprise du travail, c'est que les ouvriers n'ont plus d'outils. La plupart d'entre eux, chargés de famille, ne peuvent pas les remplacer. C'est donc à la générosité publique à remettre dans la main de ces excellents travailleurs les instruments dont ils ont besoin.

Les dégâts n'ont pas encore été estimés.

On a trouvé du papier provenant du magasin Burdin à un kilomètre le Corné. Il a été ramassé sur la route de Saint-Barthélemy une feuille de l'Ouvrier. Chose curieuse, cette feuille contenait une page de roman dans laquelle il était question d'incendie.

La presse angevine s'est mise d'accord pour ouvrir une souscription au profit des ouvriers qui ont perdu leurs outils et des victimes ouvrières, dans l'incendie du quai des Carmes.

M. Carnot en Bretagne

Le Président de la République quitterait Paris le dimanche 16 juin pour Nantes où il arriverait dans l'après-midi. Il recevrait aussitôt à la Préfecture les autorités du département.

Le lundi matin, M. Carnot quitterait Nantes et se rendrait par la Loire et le Canal à Saint-Nazaire où il passerait la journée et serait de retour le soir à Nantes.

Le mardi 20, visite de Nantes et inauguration de la statue du docteur Guépin. Dans la soirée, grand banquet et fête au théâtre.

Le mercredi 21, départ de Nantes; arrêt de quelques instants à Vannes et arrivée à Lorient. Visite de la ville et du port.

Le jeudi 22, départ de Lorient pour Quimper où a eu lieu le concours régional agricole.

Le Président quittera Quimper dans l'après-midi pour se rendre à Brest.

Le vendredi, visite de la ville et de la rade.

Le samedi 24, départ de Brest; arrêt à Morlaix et Guingamp. Arrivée à Pontivy pour l'inauguration du monument de la Fédération angevine et bretonne.

Départ de Pontivy pour Saint-Brieuc le dimanche 25, visite de Saint-Brieuc; promenade à Dinan et Saint-Malo. Retour à Saint-Brieuc le lundi 26.

Départ de Saint-Brieuc pour Rennes; visite de la ville; départ pour Paris.

M. Carnot serait de retour dans la nuit.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 4 mai. — Roger-Pierre Héricé, rue du Portail Louis; — Marcel-Raphaël-Pierre Lesage, à l'Hospice.

Le 5. — Rachel-Marie Billoteau, rue Cendrière; — Virginie-Madeleine-Léonie Blaitreau, rue de la Visitation.

DÉCÈS

Le 4 mai. — Emilie-Renée Menard, veuve de François Juleau, sans profession, 86 ans, rue du Pressoir-Saint Antoine.

HERNIES

Guérison radicale par le **Bandage électro-médical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. **M. MARIE** jeune fera lui-même l'application de ses appareils :

A Angers, les 12, 13 et 14 Mai, hôtel de Londres (sur le quai); à Saumur, Lundi 15, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, hôtel de la Paix; à Tours, Mardi 16, hôtel Richelieu.

M. Marie revient deux fois par an. Nos bandages électriques seuls guérissent. **21 ans de Merveilleux succès**

POLICE CORRECTIONNELLE DE SAUMUR

Audience du 28 avril

On appelle l'affaire Denain, ce mari qui avait administré une si jolie râclée à sa femme que celle-ci en avait perdu momentanément l'usage de la parole, ce qui ne veut pas dire peu de choses chez une personne du sexe faible. Il est certain que, d'après les dires des témoins, Denain n'y est pas allé de main morte et que sa femme, avec laquelle il plaide en séparation, a eu la... figure à peu près démolie à coup de poings.

Denain allègue pour sa défense que c'est le hasard qui lui a fait apercevoir son épouse en compagnie d'un autre, qu'il s'est approché uniquement pour lui adresser des remontrances et l'inviter à aller ailleurs continuer une existence qui le compromet lui et ses enfants. C'est sa femme qui a commencé les voies de fait en le mordant à la main; à quoi il a riposté par une gifle.

M^e Chevrier présente la défense du prévenu, qui est un excellent ouvrier et rejette tous les torts sur la femme, dont la conduite laisse à désirer.

Le tribunal condamne Denain à 48 heures de prison, mais avec bénéfice de la loi Bérenger.

**

Le père Planchet, poursuivi pour incendie par imprudence, est condamné à 50 fr. d'amende.

C'est lui qui, le 16 du mois dernier, occasionna, en faisant cuire son dîner, cet incendie qui consuma pour 450 fr. de bois, au Vaudelnay.

**

Patais et Tavaud sont beaux-frères et associés dans un commerce de bière, à Doué-la-Fontaine. On ne s'en douterait guère, à la nature des relations qui existent entre eux, car Patais est celui qui administra une si remarquable volée de bois vert à son beau-frère et associé, et le relança jusque dans son lit.

Les petites scènes de famille sont assez fréquentes entre eux. Tavaud n'est pas moins amateur de boxe que l'autre, seulement il trouve plus commode de s'exercer sur sa femme, à laquelle il a même cassé une jambe, en faisant ses expériences de massage. Bien entendu, nous apprenons M^e Chevrier, qui présente la défense de Patais, celle-ci plaide en séparation et, comme le battu n'est guère intéressant, le défenseur demande l'indulgence du tribunal pour son client. Patais s'en tire pour 50 fr. d'amende.

**

Cornilleau est un autre fervent du massage. Sa femme a dû porter plainte à la suite de nombreux sévices et principalement d'une séance orageuse où elle n'eut pas besoin de mettre le nez dehors pour voir le mauvais temps.

En guise de paratonnerre, le tribunal suspend sur la tête de son époux une condamnation à 15 jours de prison, avec bénéfice de la loi Bérenger.

**

Enfin, on appelle le fameux Moussard qui, le 13 du mois dernier, en proie à une ivresse furieuse, se mit à rosser tout le monde dans son quartier, au Petit-Puy. Il est en outre prévenu d'avoir soustrait deux bouteilles de vin à son patron, M. Guédon, épiciers.

Un certain nombre de témoins viennent raconter les péripéties de la lutte. L'un d'eux dit même qu'il n'avait pas eu si grand peur à Sébastopol que ce jour-là.

Moussard est condamné à 15 jours de prison.

Le Rob Lechaux Enrichit le Sang

Nous engageons vivement les médecins et les malades qui tiennent à avoir une bonne et sérieuse préparation, à refuser tout ce qui n'est pas le véritable Rob Lechaux, le seul portant le nom de Lechaux, le seul dépuratif végétal capable de fortifier, de purifier, de régénérer le sang, et à n'accepter que le produit revêtu de la signature de l'inventeur : **Lechaux**.

Dernières Nouvelles

DIVERGENCES MINISTÉRIELLES

On parlait, hier, à la Chambre, de certaines divergences de vues entre quelques membres du cabinet, à propos des incidents de la journée du 1^{er} mai et de la suite à y donner.

Une assez longue visite faite, dans l'après-midi, à M. Dupuy par M. Terrier, ministre du commerce, donnait corps à ces rumeurs.

On faisait observer, en outre, que M. Peytral, député radical de Marseille, devait être obligé de défendre la municipalité marseillaise.

L'AFFAIRE BAUDIN

Le rapport de M. Dhers, commissaire de police, conclut contre M. Baudin.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE

M. Cadenat, adjoint, délégué à la police, suspendu à la suite des événements du 1^{er} mai, a été longuement applaudi à son entrée dans la salle du conseil.

LE 1^{er} MAI A MARSEILLE

L'anarchiste qui, le 1^{er} mai, avait insulté les soldats et crié : « A bas la patrie ! A bas l'armée ! » a été condamné à un mois de prison.

En entendant sa condamnation, il a crié : « Vive l'anarchie ! » et a vu de ce fait sa peine immédiatement doublée.

Un autre anarchiste, qui avait hué les gendarmes, a été condamné à six jours de prison.

Hier, le juge d'instruction a longuement interrogé MM. Cadenat, Poullain, Lévy et Vaulbert, adjoints au maire, suspendus à la suite des événements du 1^{er} mai.

LES ORIGINES D'UNE FAUSSE NOUVELLE

La fausse nouvelle de la mort de la reine Victoria serait venue de Berlin, d'où elle aurait été lancée par des officieux qui croyaient flatter la mauvaise humeur ressentie par l'empereur Guillaume en apprenant le départ subit de sa grand-mère de Florence, pendant qu'il était l'hôte du roi d'Italie.

INCENDIE D'UN NAVIRE

On télégraphie d'Alen : « Tous les pèlerins, au nombre de 900, qui étaient à bord du navire brûlé le *Khiva*, ont été sauvés, ainsi que l'équipage. »

BOURSE DE PARIS

Du 4 Mai 1893

3 0/0	97 15
3 0/0 amortissable	97 60
4 1/2	106 125

HERNIES

Chutes et abaissements de la matrice, Varices.

TRAITEMENT SPÉCIAL
LEUR GUÉRISON

Nous avons l'honneur d'informer les personnes atteintes de ces dangereuses affections que **M. G. BOUDARD**, le spécialiste bien connu dans la contrée qu'il visite régulièrement tous les trois mois depuis douze ans et à qui l'on doit la précieuse découverte du bandage à modérateur à pression élastique et sans ressort pour la guérison des **Hernies** et des descentes, sera de passage à **Tours**, hôtel du Commerce, les lundi 15 et mardi 16 mai; à **Saumur**, hôtel de Londres le mercredi 17 mai; à **Angers**, Grand-Hôtel, les jeudi 18 et vendredi 19 mai; à **Cholet**, hôtel de France et du Lion-d'Or, le samedi 20 mai.

Consultations à l'Hôtel de 9 heures à 5 heures.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis . . . 1 fr. 10

— satin et peluche — . . . 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
 Mai-Octobre 1893
Voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne

Du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :
 Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Ros-porden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.
 Durée : 30 jours.
 Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} classe, 45 fr. ; 2^e classe, 36 fr.

Avis. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.
 La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne, et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classe, comportant une

réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
 Mai-Octobre 1893
Bains de Mer. — Billets d'aller et retour à prix réduits

Pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année, il est délivré :
 Pour les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, le Croisic et Guérande, des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double du prix des billets simples, savoir :
 Les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de :
 La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (vid La Flèche) ; Saint-Antoine-du-Rocher (vid Tours) ; Bauge (vid La Flèche) ; Jumelles-Brion (vid Saumur) ; Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires (Nantes exclu) comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire (inclus).
 Ces billets sont valables pour le retour, savoir :
 Ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement ; ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.
 En outre, il est délivré par la gare de Tours, les vendredi, samedi et dimanche de chaque

semaine, pour les mêmes stations balnéaires, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, au prix réduits ci-après :
 1^{re} classe : 31 francs ; 2^e classe : 23 francs ; par place, aller et retour compris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
 Mai-Octobre 1893

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banuyts-sur-Mer, Biarritz, Boulon-Perthus (le), Cambu-Ville, Capvern, Cérêt (Amélie-les-Bains, La Pre-Isle, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Larnus (Les Eaux-Bonnes, Les Eaux-Chaudes), Oloron Sainte-Marie, Pau, Pierrefite-Nestalas (Cauterets), Prades (Le Verney et Molitg), Saint-Giron, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0 ; de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

— Monsieur le directeur, je viens vous demander une augmentation ; je me suis marié récemment, et ..

— Désolé ! mon cher Monsieur. Vous ne pouvez pourtant pas me rendre responsable d'accidents survenus en dehors de votre travail !

— Ah ! docteur, mon pauvre fils est de jour en jour plus pâle et plus faible. Il ne peut, dit-il, s'endormir avant trois heures du matin ! Ne pouvez-vous rien faire pour lui ?

— Mais, Madame, rien de plus simple : qu'il vous rende son passe partout !

EPICERIE CENTRALE 28 rue St-Jean **P. ANDRIEUX** **PRODUITS ALIMENTAIRES**
 NÉGOCIANT **FELIX POTIN**
 ENTREPOSITAIRE
 La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODERÉS.
Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Etude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

VENTE VOLONTAIRE
 Aux enchères publiques
 APRÈS DÉCÈS

A SAUMUR, rue de l'Île-Neuve, n° 7, au domicile de M. GIRARD-GAURON, Le Lundi 8 mai 1893, à une heure de relevée.

Il SERA VENDU :
 Nombreux bois de lits et lits de fer, literie complète, armoires, commodes, bahuts, buffets, grandes et petites tables, chaises, banquettes, fauteuils, tabourets. — Linge de corps et de ménage. — Pendules, flambeaux, glaces, réveils-matin. — Garde Robe. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de chauffage, vaisselle, verrerie, environ 1,200 bouteilles vides, outils, baquets, futailles, planches et forts lots de débarras.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.
 Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

Ancienne et importante

MAISON DE BORDEAUX
 voulant étendre ses affaires en VINS et COGNAC, dans les contrées où elle n'est pas déjà représentée, désire entrer en rapports avec des personnes actives, respectables et bien relationnées. Cette maison exceptionnellement placée dans le BORDELAIS, notamment à SAINT-EMILION où elle possède 6 domaines dont 5 classés 1^{er} crus (5 Médailles or Exposition Universelle Paris 1889), offre aux personnes auxquelles elle confiera ses intérêts toutes les chances de réussite pour se créer rapidement une situation honorable et avantageuse. — Ecrire à M. FERDINAND BOUFFARD, 5, rue de la Gare, BORDEAUX.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.
 S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à Tours.
 Location — Accords — Réparations

A PLACER

Femme de chambre et son mari cocher valet de chambre recommandés par maîtres.

S'adresser à M^{me} DELAVAU, Rabaté, Trois-Moutiers (Vienne).

ON DEMANDE UN MÉNAGE, l'homme sachant labourer, la culture des terres et des vignes, connaissant l'exploitation des bois, et sachant tous les travaux de la campagne ;

La femme sachant soigner les animaux et tous les travaux de la campagne.

ON DEMANDE UN HOMME connaissant tous les travaux de la campagne et être garde de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

Maison, Jardin, Remise et Ecurie

Rue Duncan, 3.

S'adresser à M. COURALEAU, 28, rue Saint-Nicolas.

Maison Bourgeoise

A LOUER OU A VENDRE A ALLONNES

Ecurie, remise, jardin à fruits.

Pour visiter, s'adresser au bureau de poste du bourg.

Royal Windsor
 LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ? Avez-vous des pellicules ? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils ?

SI OUI
 Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
 ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS
 Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 30, rue d'Orléans ; M. MACHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-darfunier, 37, rue d'Orléans.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE
 6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du Dr BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion
 INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées
 750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

23, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. le litre. 0,40 et 0,50
 Excellent vin rouge du Roussillon — 0,60 et 0,70
 Côtes de Bordeaux. — 0,80 et 1 fr.
 Vin blanc du pays, le litre. 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.
 PRIEURS : Asperges, Artichauts, Pommes de terre, Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les jours. Fraicheur et bon marché.
 AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne | **Noyer, Bois blanc**
 Pitchpin | Hêtre, Frêne et Ormeau
 Planchers et Parquet | Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSEUR
 13, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

Saumur, imprimerie PAUL GODET.